

Politique maritime de la DDTM de la Gironde :

« Le radeau de la Méduse »

Chaque service de la DDTM est amené à connaître, à un degré différent, des difficultés liées notamment aux contraintes budgétaires ou à la suppression de postes. Si parmi ceux-ci, le Service Maritime et Littoral d'Arcachon n'est pas épargné, pèse sur cette structure comme une malédiction, le poids d'un pilotage erratique, à l'aveugle où Ubu et Kafka semblent mener la danse.

Les Affaires Maritimes d'Arcachon prennent l'eau de toutes parts. En cause, l'absence chronique de cadres, l'inconséquence, l'incapacité à décider et à tracer une perspective. **Les conséquences sont dramatiques pour les agents livrés à eux-mêmes ainsi que pour les missions de service public dont le maintien est désormais menacé.**

Arrivé à un tel niveau de délabrement, il est temps d'alerter et de demander des comptes.

Florilège non exhaustif et diagnostic du naufrage en cours :

-Les navires à quai à mi-année :

De mémoire d'agents, une pareille situation ne s'était jamais vue, même dans des périodes de difficultés budgétaires majeures. Alors que l'administration centrale (Direction des Affaires Maritimes) pourvoit tous les ans, via un budget dédié, à l'exécution des missions de l'Action de l'État en Mer (contrôle des pêches, cultures marines..), la dotation de notre service est consommée en septembre !

Accident ? Pas du tout !

Les représentants CGT du personnel ont alerté la direction dès le 4 avril sur la situation budgétaire, la construction du budget et l'impossibilité technique de pouvoir boucler l'année.

La prudence et la rigueur étaient de mise. Elles nécessitaient des décideurs vigilants et impliqués. En lieu et place, par cécité et négligence, aucune mesure de suivi ni de correction n'a été mise en œuvre.

Résultat ahurissant : Pour fonctionner, les agents sont désormais contraints de faire, au nom de l'État, des chèques en bois pour payer l'essence des bateaux et de faire crédit à leur employeur pour leurs frais de missions.

Une solution d'urgence est à l'étude nous dit-on. En comité technique, mardi 19 septembre, le Directeur lui-même nous avait été dans l'attente de propositions de son Délégué à la Mer et au Littoral. Nous attendons également, d'autant que la situation est connue depuis plusieurs mois.

Hélas, cette situation n'est que le sommet de l'iceberg, symptôme visible d'un mal plus profond.

-Action de l'Etat, pas de capitaine à la barre !

L'incurie est devenue la règle en matière de gestion de l'activité maritime.

Alors que M. le Préfet lançait début 2016 une réflexion sur la conservation de l'environnement maritime et la résorption des friches ostréicoles, les propositions présentées par les services en matière de solutions techniques et de financement sont restées au point mort. Personne pour arbitrer, personne pour relancer.

Mauvaise anticipation ? Absolument pas !

Les réflexions internes et avec les partenaires ont été menées, les agents tiennent à bout de bras une politique de gestion et de contrôle qui, faute de stratégie assumée, reste superficielle. Personne ne se saisit des moyens d'une politique de long terme, sans laquelle rien ne pourra être mené à bien, durablement.

La gestion du domaine public maritime nécessite la présence d'un État stratège, fort, clair et lucide dans ses objectifs. En lieu et place, l'accouchement laborieux d'une stratégie de gestion du domaine public maritime n'a donné lieu à aucune déclinaison opérationnelle. Le rapport cale les armoires dans l'indifférence générale.

Les agents sont écœurés. Leurs propositions restent lettre morte tandis qu'aucune stratégie alternative n'est dégagée. La stratégie du Mikado fait loi parmi les décideurs : le premier qui bouge a perdu !

-Service public maritime : la dernière roue du carrosse.

L'administration de la mer en département est une administration de proximité. Ancrée dans une Histoire longue, sa composition est d'une étonnante modernité. Véritable maison de la Mer, le service des Affaires Maritimes apporte à ses administrés un service de qualité, intégré, où professionnels comme plaisanciers peuvent traiter de toutes les questions inhérentes à leur activité dans un même lieu.

Le délitement nous amène vers un autre modèle.

Jugez plutôt. Tandis que l'antenne de l'unité Plaisance, hébergée à la Direction Inter-Régionale de la Mer à Bordeaux, constitue un relai de proximité pour les plaisanciers, la DDTM propose de fermer ce service pour le rapatrier à Arcachon ?

Bénéfice pour le contribuable : nul. Bénéfice pour l'usager ? 2 h de route pour effectuer ses démarches s'il habite dans l'agglomération Bordelaise, avec un effet probable d'engorgement à Arcachon et donc la baisse de qualité du service.

Bravo. Une véritable politique de pieds nickelés !

La liste pourrait malheureusement être encore longue tant les aberrations sont nombreuses. Retenons cependant l'essentiel : dans une ambiance digne du radeau de la méduse, les agents surnagent alors que les officiers s'enfuient. Personne ne semble se soucier du discrédit jeté sur l'action de l'État et de ses conséquences à long terme.

Dans l'intérêt des agents et du service public, souhaitons un sursaut collectif plutôt que l'effondrement et la démotivation. Réunis ce jour, les agents ont exprimé à l'unanimité leur « *profond sentiment d'abandon* », leur « *ras le bol et leur incompréhension*. »

Les personnels viennent de décider de coucher une nouvelle fois sur le papier l'ensemble des questions qui taraudent le service et de les transmettre à la Préfecture.

Sans réponse, le principe du préavis de grève porté par l'ensemble des organisations syndicales a été voté à l'unanimité.